

Image not found or type unknown



Vaccination des animateurs

Par **Patchi**, le **20/09/2021 à 12:44**

Bonjour,rnrnrnEst ce qu'une association peut refuser à un animateur en CDI l'exercice de son activité car non vacciné ? Et donc de faire appel à un autre animateur ? L'activité se fait exclusivement en salle, les adhérents ont en moyenne 70 ans.rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **21/09/2021 à 06:45**

Bonjour,rnrnVoyez les textes de lois concernant la vaccination obligatoire des personnes en contact avec le public réputé fragile. Je pense que, cet animateur n'étant pas vacciné, son contrat peut être suspendu ainsi que sa rémunération. Voyez un avocat pour en être certain.

Par **Lag0**, le **21/09/2021 à 07:10**

Bonjour,rnrnDans quel domaine ?